Périodicité : trimestrielle
N° d'agrégation : P916854
Bureau de dépôt : BXL-X

bpost
PB-PP | B-00000
BELGIE(N) BELGIQUE

NUMERO 50

PETITE ENFANCE, PRÉCARITÉ ET ACCESSIBILITÉ : EMILLE, DU PROJET-PILOTE AUX RECOMMANDATIONS

MANON BEAUVARLET
NATHALIE STERCKX

PAUVéRITé
Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Le Forum réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.le-forum.org

Introduction

La pauvreté infantile est un enjeu majeur en Belgique, particulièrement à Bruxelles où une proportion importante d'enfants grandit dans des conditions précaires. Le taux de pauvreté des enfants s'élève à 31 % à Bruxelles (15,1 % pour la Belgique) (Guio & Van Lancker, 2023). Et les chiffres récents font état d'un taux de privation des enfants de 13,5 % en Belgique et de 22,4 % à Bruxelles[1]. La pauvreté chez les enfants a des effets durables. Grandir dans la pauvreté réduit les perspectives d'avenir des enfants, limite leur mobilité sociale, nuit à leur santé, à leur statut social et à leurs revenus futurs. Les enfants issus de milieux défavorisés sont plus susceptibles de devenir, à leur tour, des parents en situation de pauvreté, perpétuant ainsi un cycle intergénérationnel. (Guio & Van Lancker, 2023)

La fréquentation d'un milieu d'accueil de la petite enfance, dans cette période cruciale pour le développement cognitif, émotionnel et social des individus, a des effets positifs largement reconnus sur les enfants : meilleur développement global de l'enfant, développement du langage, socialisation, etc. Ces effets positifs sont d'autant plus marqués pour les familles les plus vulnérables. (Vandenbroeck et al., 2018)

1/ Taux calculés par l'IWEPS, sur base de l'enquête EU-SILC 2024, réalisée par Statbel (supervision : Eurostat). Chiffres à retrouver ici : https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-enfants/

Cependant, malgré ces bénéfices reconnus, les enfants issus des milieux les plus précaires sont ceux qui accèdent le moins aux crèches. Dans un contexte de pénurie, ce sont les familles aux revenus les plus élevés qui bénéficient le plus des places d'accueil (Wagener et al., 2022). Pour les familles vulnérables, de nombreux freins persistent : financiers, administratifs, linguistiques ou culturels.

C'est dans ce contexte que le projet Emille, un partenariat tripartite inédit avec le Service Petite Enfance (SPE) et le CPAS, a vu le jour : de 2020 à 2024, l'ASBL Badje a mené ce projet sur le territoire de la Ville de Bruxelles. L'objectif était d'améliorer l'accessibilité des crèches communales aux familles précarisées les plus éloignées de celles-ci, dans un contexte de pénurie de places d'accueil, de non-recours aux services et avec une visée de réduction des inégalités sociales. Pour ce faire, différents axes de travail ont été développés.

1) En tant que partenaire social privilégié du projet, le CPAS (et plus particulièrement ses Référent·es Jeunesse – RJ) est allé à la rencontre des familles identifiées comme public cible afin de les informer et de les sensibiliser. Le but est de leur permettre de bénéficier d'une expérience d'accueil en crèche à la fois qualitative et gratuite.

2) Le SPE a créé des opportunités d'accueil supplémentaires dans les crèches communales en réservant des places pour ces familles.

3) Le maillage territorial et la mise en réseau intra- et intersectorielle ont été développés afin de renforcer la fonction sociale de l'accueil de la petite enfance et de mobiliser/coordonner le réseau d'intervenant·es autour des familles du public cible.

4) Les travailleur·ses ont été sensibilisé·es et les pratiques professionnelles mises en réflexion grâce à une collaboration renforcée entre services publics ainsi qu'à l'accompagnement de Badje.

En tant que projet-pilote innovant et ambitieux, Emille a soulevé un certain nombre de défis et a été source d'enseignements précieux dont un rapport d'évaluation se fait le relais. Ce rapport peut être consulté dans son intégralité ainsi que dans une version plus synthétique sur le site Internet de Badje[2].

Pour la présente publication, nous avons sélectionné quelques constats clés et certaines recommandations[3] issues de cette expérience de 4 années sur le terrain.

2/ Rapport d'évaluation complet : https://www.badje.be/pdf/divers/badje_rapport_emille.pdf + Version synthétique du rapport à retrouver dans le Badje Info n°104.

3/ Ces recommandations constituent la synthèse des besoins et réalités constatés tout au long du projet, ainsi que des propositions de solutions que nous avons pu construire grâce à plusieurs moments de consultation avec le terrain. Ces recommandations sont à retrouver dans leur version complète et détaillée dans le rapport d'évaluation du projet Emille (cf. note ci-dessus).

1. ACCESSIBILITÉ, NON-RECOURS ET OUTREACHING

Une étude de Perspective.brussels note que « *dans les pays où l'accueil de la petite enfance est un droit et est effectivement disponible comme service de base pour chaque famille (par exemple : la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark), on constate qu'en moyenne 80 % des enfants y ont recours. Cette valeur peut dès lors être considérée comme un taux de couverture à atteindre pour assurer une place d'accueil à tout parent candidat.* » (Casier et al., 2024) Ce nombre de 80 % comme taux de couverture est loin d'être atteint en région bruxelloise où le taux de couverture est de 45,8 %, avec de grandes inégalités selon les communes (allant de 25 % à Anderlecht, à plus de 80 % à Etterbeek)[4]. Il serait nécessaire de créer entre 7.000 et 10.000 places supplémentaires — avec une tarification proportionnelle aux revenus des parents — notamment dans les quartiers sous-dotés du « croissant pauvre » bruxellois pour pouvoir répondre aux besoins des familles. (Casier et al., 2024) Cela démontre le travail qu'il reste à fournir pour arriver à proposer une réelle accessibilité en crèche aux parents d'enfants d'âge préscolaire.

Le manque criant de places en crèche est une réalité, mais le non-recours à ces structures d'accueil en est une autre, toute aussi réelle.

4/ Données de l'IBSA, 2022, à retrouver sur : https://monitoringdesquartiers.brussels

La recherche Nour parle d'ailleurs du non-recours et de l'accessibilité comme de « *deux facettes d'une même réalité, selon que l'on appréhende celle-ci sous l'angle de l'offre d'accueil et donc des structures (qui sont accessibles ou non) ou sous celui des familles potentiellement bénéficiaires (qui y recourent ou non).* » (Wagener et al., 2022)

Le non-recours aux milieux d'accueil de la petite enfance s'explique par toute une série de raisons, notamment la non-connaissance des milieux d'accueil et leur fonctionnement, la difficulté face aux démarches administratives, l'absence d'intérêt, ou encore une certaine méfiance alimentée par des croyances ou des craintes.

L'outreaching, qui signifie « aller vers », est un moyen de lutter contre le non-recours. Son objectif est donc de pouvoir aller vers les familles, en s'appuyant sur les professionnel·les déjà présent·es autour de celles-ci. L'outreaching nécessite de mobiliser un réseau d'intervenant·es varié·es, qui peut fréquenter le groupe cible sur différents aspects ou moments de son parcours. Cela permet de multiplier les points d'accès vers le public et les formes d'aides apportées.

Afin de lutter contre le non-recours et de pouvoir offrir une expérience de socialisation en crèche avant l'école maternelle, le projet Emille a donc mis en place une stratégie d'outreaching pour les familles précaires. Un des objectifs du projet Emille était de capter des familles connaissant une situation de pauvreté, en particulier monoparentales, fortement éloignées des milieux d'accueil, grâce à une approche de travail innovante et collaborative. Une manière de lutter contre l'isolement social de l'enfant et du parent et les inégalités sociales.

Dans les faits, les Référent·es Jeunesse (RJ) du CPAS avaient la charge d'identifier et de sensibiliser les familles susceptibles d'entrer dans le projet, lors de rendez-vous au CPAS. Si la famille montrait son intérêt pour une place en crèche, le/la RJ se chargeait des démarches ad-

ministratives et prenait contact avec le Service Petite Enfance (SPE). Un rendez-vous était organisé, réunissant la famille, le/la RJ et un·e assistant·e social·e de l'antenne du SPE, afin de mieux connaître la famille et d'identifier ses besoins. Si la famille maintenait son intérêt et qu'une place était trouvée, le/la RJ accompagnait la famille pour l'inscription au sein de la crèche.

LA QUESTION DES CRITÈRES D'ENTRÉE

Afin de toucher efficacement le public ciblé par cette démarche d'outreaching, des critères d'identification ont été définis dès le lancement du projet : les familles ne devaient pas être inscrites sur liste d'attente pour l'obtention d'une place en crèche, elles devaient connaitre une situation de grande précarité, être fortement éloignées des milieux d'accueil de la petite enfance, et enfin, ne pas être engagées dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Ces critères visaient également à garantir une compréhension commune des caractéristiques du public cible, tant entre les partenaires qu'avec les acteur·ices chargé·es d'implémenter le projet sur le terrain.

Ces critères ont évolué au fil du temps pour se simplifier (seuls deux ont été conservés : vivre une situation de grande précarité et être éloigné des milieux d'accueil) : des critères trop précis et trop nombreux peuvent être un frein à l'entrée des familles dans le projet, en contradiction avec l'objectif visé.

LE LIBRE CHOIX DES FAMILLES

De nombreuses craintes ont été exprimées quant au libre choix des familles d'accepter une place en crèche dans le cadre du projet Emille,

les RJ du CPAS étant les agent·es d'outreaching. En effet, les CPAS sont dans un lien financier avec leurs bénéficiaires et celle·eux-ci se voient imposer des obligations légales, notamment celles d'être disposé·es à travailler via un parcours d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP). Dans ce cadre, les parents de jeunes enfants sont souvent encouragés à s'inscrire sur des listes d'attente en crèche afin de pouvoir répondre aux exigences de formation ou de remise à l'emploi. La question s'est donc posée de savoir dans quelle mesure les familles étaient réellement libres d'accepter/refuser une place en crèche étant donné qu'elle était proposée par le CPAS.

Afin de garantir cette liberté, il a été décidé que le parent dont l'enfant serait accueilli dans le cadre du projet Emille bénéficierait automatiquement d'une dispense ISP, de manière à faire de cet accueil une véritable expérience de socialisation, sans pression liée à l'emploi. Sensibiliser les familles à l'intérêt de l'accueil ne signifie pas de les convaincre à tout prix d'accepter une place en crèche, mais de leur permettre de savoir que cette possibilité leur est ouverte, dans le respect de leur choix et de leur parole, qu'elles acceptent ou non la place proposée.

Ces questionnements ont, entre autres choses, permis de mettre en évidence que, dans une démarche d'outreaching, la relation asymétrique existante entre la famille et l'institution qui assure le rôle d'identification/de sensibilisation peut impacter l'entrée des familles dans le projet.

NON DÉSIR DE CRÈCHE OU ABSENCE DE CHOIX ?

Il est essentiel de noter que le recours aux milieux d'accueil ne peut être attribué seulement à des caractéristiques liées aux familles. Comme l'expriment des chercheur·ses de Perspective.brussels, « *les préférences parentales qui seraient liées à la culture (les attitudes envers la maternité dans certaines cultures ou certains pays) n'expliquent pas de façon satisfaisante les inéga-*

lités en termes de recours aux structures d'accueil. Par contre, les aspects structurels (nombre de places, répartition géographique, coûts, etc.) sont quant à eux indispensables pour comprendre ces inégalités. » (Casier et al., 2024) Il apparait donc nécessaire d'encourager des politiques publiques qui permettent aux parents de réellement avoir le choix de recourir ou non, à un milieu d'accueil. (Vandenbroeck et al., 2014)

RECOMMANDATIONS ISSUES DE NOTRE EXPÉRIENCE DU PROJET EMILLE :

- Viser un accès inconditionnel aux milieux d'accueil de la petite enfance et ne pas multiplier les critères d'entrée pour les familles.

- Favoriser les démarches de sensibilisation des familles par les acteur·ices sociaux/ales qui ont déjà créé un lien de confiance avec les familles et allouer du temps de travail financé et dédié pour cette mission.

- Sensibiliser les familles aux bienfaits d'un accueil en collectivité pour leur enfant ne vise pas à les convaincre, mais à ouvrir la possibilité d'un accueil en dehors du cadre familial, en permettant à chaque famille de se sentir légitime à fréquenter un milieu d'accueil, si elle le souhaite.

- Respecter pleinement le libre choix des parents en toute circonstance, sans pression ni corrélation entre l'accès à une aide ou un service et l'acceptation d'une place en crèche.

2. DE LA GESTION DES PLACES D'ACCUEIL

Un autre objectif du projet Emille était de créer de nouvelles opportunités d'accueil. Dans un contexte de pénurie de places, ce projet visait initialement à mieux utiliser la capacité réelle des crèches — par exemple, les places libérées temporairement en raison de l'absence d'enfants malades, de temps partiels, de vacances, etc. — afin d'offrir aux enfants du public cible une première expérience de socialisation avant leur entrée à l'école maternelle.

Le projet Emille proposait donc initialement ce qu'on nomme du « multi-accueil ». Le multi-accueil est une forme d'accueil alternative à l'accueil classique qui permet de combiner différentes offres : un accueil « classique » - des enfants accueillis à temps plein (ou presque) de manière régulière - et un accueil « occasionnel » - de type halte-accueil ou accueil d'urgence. Les structures organisant du multi-accueil proposent des modes d'accueil modulables permettant de s'adapter aux besoins diversifiés des familles et à l'évolution des besoins au sein d'une même famille.

Le multi-accueil est le plus souvent proposé dans un contexte de pénurie de places d'accueil, de pauvreté et d'exclusion sociale. Il permet de remettre l'accent sur la fonction sociale de l'accueil et offre plusieurs atouts : répondre à plus de demandes, favoriser la mixité et l'inclusion sociale au sein des crèches, renforcer la réflexivité sur les pratiques et la

qualité de l'accueil, développer de nouvelles pratiques, etc.

Il ne faut cependant pas oublier ce que le multi-accueil implique pour un milieu d'accueil. Il représente une plus grosse charge mentale et psychique pour les équipes, un accroissement du travail social et administratif et une diminution des temps plus « creux » où il y a moins d'enfants et où les professionnel·les peuvent souffler ou faire d'autres activités avec les enfants présents. Il nécessite donc un réel accompagnement et soutien des équipes lancées dans ce type de projet.

Dans le cadre du projet Emille, des glissements importants ont eu lieu par rapport à cet objectif initial de multi-accueil. La fragilité des familles concernées par le projet ne permettait aucune imprévisibilité quant à la (non) disponibilité de places d'accueil. Or cette disponibilité était trop variable dans les crèches communales de la Ville. Pour qu'une place puisse effectivement être offerte aux familles identifiées et sensibilisées par le CPAS, le SPE s'est donc engagé à réserver 2 places par milieu d'accueil pour un accueil de 3 demi-jours à 3 jours complets par semaine.

Le projet a également éprouvé que le multi-accueil n'est pas qu'une histoire de places disponibles et qu'il faut également tenir compte d'autres éléments : du personnel en suffisance, un bon état de santé des équipes, une infrastructure ad hoc, des espaces de réflexion sur les pratiques d'accueil, etc. Il est en effet important de veiller à ce que le multi-accueil soit considéré comme un levier d'intégration et d'accessibilité et non comme un outil de « remplissage » des crèches qui prenne le pas sur la qualité de l'accueil proposé.

Le projet Emille est donc arrivé à la conclusion qu' « aller chercher » des publics précarisés très éloignés des MA de la petite enfance nécessite trois conditions :

- La disponibilité effective d'une place d'accueil en bout de course ;

- Des informations précises (sur les modalités de l'accueil notamment) pour les partenaires sociaux qui procèdent à la sensibilisation ;

- La qualité effective de l'accueil qui sera proposé.

EGALITÉ VERSUS ÉQUITÉ ?

Quand on distribue la pénurie, il faut prendre à quelqu'un pour donner à quelqu'un d'autre.

La question de l'égalité de traitement entre le « public Emille » et le public sur liste d'attente pour l'obtention d'une place en crèche, dont la situation sociale peut parfois être comparable à celle du public cible Emille, a été posée dans le cadre du projet : pourquoi y aurait-il une différence ? Parce qu'il ne s'agit finalement pas tant d'une question d'égalité que d'équité.

Le fonctionnement actuel des inscriptions en crèche, notamment la règle de base qui consiste à favoriser l'ordre chronologique (« premier·e arrivé·e, premier·e servi·e »), provoque de grandes inégalités entre les familles, d'autant plus dans un contexte de pénurie de places d'accueil. Si des mesures spécifiques ne sont pas prises pour « compenser » ce système, comme les « priorités sociales » par exemple ou un accompagnement à l'inscription pour les familles plus vulnérables, les familles les plus précaires obtiennent difficilement une place. Distribuer la pénurie de manière équitable est une politique complexe. « *Quand on distribue la pénurie, il faut prendre à quelqu'un pour donner à quelqu'un d'autre* » (Alter Prod, 2020).

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au vu du contexte général de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) et du contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE qui visait notamment à une plus grande accessibilité des crèches, des contacts réguliers ont eu lieu avec l'ONE tout au long du projet. Faire passer des familles avant les autres en dehors de tout cadre réglementaire a notamment été évoquée. Tester le cadre réglementaire des places d'urgence, encore jamais utilisé à l'époque, a été proposé par l'ONE[5]. Le SPE n'a pas été preneur de cette piste de solution. Si des places d'urgence devaient être prévues en plus, il faudrait qu'elles deviennent des places « réservées » et subsidiées pour ce faire, peu importe leur occupation, pour garantir la qualité de l'accueil et la pérennité financière de l'organisation de l'accueil.

En tant que projet-pilote, Emille a donc « flirté » avec les limites du cadre réglementaire, à la recherche de solutions répondant aux enjeux rencontrés. Aucune réponse structurelle n'a pu être dégagée à l'issue du projet.

RECOMMANDATIONS ISSUES DE NOTRE EXPÉRIENCE DU PROJET EMILLE :

- Permettre à chaque famille d'exercer son droit à l'accueil en :

  -Renforçant l'offre de places d'accueil dans les communes sous-dotées ;

5/ Art. 88, 6° de l'AGCF du 2.5.2019 – Un enfant peut être accueilli en surnuméraire par 35 places d'accueil. Dès qu'une place se libère dans le milieu d'accueil, la place est d'office attribuée à cet enfant accueilli en surnuméraire.

-Développant davantage de places d'accueil subventionnées, avec tarification proportionnelle aux revenus des familles ;

-Favorisant la création de places d'accueil dans le secteur public et dans les crèches associatives (sans le recours aux grands groupes privés dont les dérives ont été observées dans d'autres pays européens).

• Mettre en place un cadre réglementaire et financier permettant :

-Un accueil expérientiel ou au long cours pour les familles précarisées et éloignées des milieux d'accueil de la petite enfance qui ont pu être sensibilisées ;

-L'implémentation de temps d'accueil différenciés (multi-accueil) pour les familles qui souhaitent un accueil ponctuel et/ou limité dans le temps en fonction de leurs besoins ;

-Le respect des normes d'encadrement avant tout accueil supplémentaire.

• Afin de favoriser l'accessibilité primaire, viser entre autres à :

-Simplifier les démarches d'inscription ;

-Garantir que le minimum de 10 % de places réservées pour des priorités à l'inscription soit bien respecté et encourager à l'augmenter pour plus de mixité sociale au sein des crèches.

• Permettre une gestion locale et flexible des inscriptions, idéalement à l'échelle de chaque milieu d'accueil, en prévoyant des dispositifs alternatifs pour les familles éloignées d'un système

d'inscription centralisé (ex. : conventions locales, places réservées). Si le milieu d'accueil est dans un système d'inscription centralisé, encourager le développement de conventions locales entre communes et milieux d'accueil pour la gestion de places d'accueil d'urgence.

3. DU TRAVAIL AVEC LES PROFESSIONNEL·LES

INFORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNEL·LES

Pour que les RJ du CPAS puissent correctement informer et sensibiliser les familles à propos des crèches, ils/elles devaient avoir accès à une information de qualité sur ces milieux d'accueil, leurs pratiques et les normes qui les encadrent. Ce travail a notamment été fait lors d'intervisions régulières qui étaient organisées entre les RJ du CPAS et les travailleur·ses psycho-médico-social·es (PMS) des crèches et via des visites de crèches.

Dans un contexte de pénurie de places d'accueil, le projet souligne combien faire de l'outreaching peut susciter un sentiment d'incompréhension et d'injustice. Le fait de réserver des places d'accueil pour des familles qui ne travaillent pas, qui ne souhaitent pas de prime abord y accéder et prendre du temps de travail « si précieux » à les « convaincre » d'accepter une telle place a pu paraitre complètement décalé aux yeux de certain·es travailleur·ses.

L'ACCESSIBILITÉ N'EST PAS QUE FINANCIÈRE

Dès son entame, le projet Emille a apporté une réponse à l'un des freins de l'accessibilité des familles aux crèches - le frein financier - puisque

le CPAS s'était engagé à prendre en charge le coût de l'accueil de tous les enfants qui bénéficieraient d'une place dans le cadre du projet, y compris les enfants des familles en séjour illégal.

En cours de projet, la réforme de la Participation Financière Parentale (PFP)[6] a donné un accès gratuit aux crèches pour les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM). Dans la foulée de cette réforme, la Ville a décidé de donner une priorité à l'inscription à ses crèches et un tarif adapté aux revenus pour les personnes en séjour illégal. S'il y avait désormais la gratuité pour les bénéficiaires du statut BIM et pour les personnes en séjour illégal, quel était encore le rôle du CPAS dans le projet puisque le frein financier était levé de manière structurelle ? Y avait-il encore un public « Emille » ?

Ces questionnements ont permis de réaffirmer auprès des partenaires et des équipes l'intérêt du projet Emille qui, au-delà de la levée du frein financier, met en mouvement, en réflexion et traite des questions d'accessibilité primaire et secondaire de manière plus générale[7].

RECOMMANDATIONS ISSUES DE NOTRE EXPÉRIENCE DU PROJET EMILLE :

- Conserver l'assurance d'une accessibilité financière - notamment la gratuité pour les bénéficiaires du statut BIM - aux milieux d'accueil de la petite enfance pour toutes les familles (y compris les familles en séjour illégal).

6/ Ce que paient les parents pour l'accueil de leur enfant en crèche.
7/ On distingue habituellement l'accessibilité primaire de l'accessibilité secondaire : l'accessibilité primaire concerne le fait d'arriver jusqu'au service et d'y avoir recours (l'accessibilité « devant la porte » ; l'accessibilité secondaire (« derrière la porte ») concerne l'accueil des familles et leur fréquentation du service une fois qu'elles ont passé la porte.

• Sensibiliser et informer :

-Les acteur·ices sociaux/ales sur les bienfaits de l'accueil de la petite enfance, le fonctionnement des crèches et leurs modalités d'accès.

-Les professionnel·les des milieux d'accueil aux impacts de la pauvreté sur les enfants et aux bénéfices de la fréquentation d'un milieu d'accueil pour les familles fragilisées.

-Les acteur·ices sociaux/ales et les professionnel·les des milieux d'accueil aux enjeux de l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance à toutes les familles, afin d'éviter de présenter la pénurie de places d'accueil comme une justification à prioriser les familles actives professionnellement.

4. DU RÉSEAU

Les notions de maillage territorial et de mise en réseau sont incontournables dans un projet comme Emille, projet qui a nécessité de développer des partenariats avec plusieurs acteur·ices sociaux/ales d'un même territoire.

AVEC LE QUARTIER

L'idée initiale était de pouvoir élargir les partenariats sociaux à d'autres structures que le CPAS (ex. maisons médicales, plannings familiaux, coordinations sociales, etc.) afin d'élargir le plus possible les portes d'entrée et toucher un maximum de familles, à partir de « là où elles se trouvent ». Cette piste d'action n'a pas pu être opérationnalisée dans le cadre du projet mais n'en reste pas moins une recommandation essentielle.

Les visites de quartier organisées dans plusieurs endroits de la Ville de Bruxelles, regroupant les RJ des antennes sociales du CPAS et les PMS des crèches du quartier ainsi qu'une personne de l'antenne du SPE, ont permis de renforcer (ou de créer) un réseau local, autour des milieux d'accueil. L'important turn-over au sein des équipes du secteur social et de la petite enfance nécessite cependant de devoir réorganiser régulièrement ces moments de rencontres entre travailleur·ses.

INTERSECTORIEL

Le projet Emille avait notamment pour objectif de travailler à la collaboration renforcée entre le SPE et le CPAS de la Ville de Bruxelles, deux services qui travaillaient déjà ensemble sans pour autant se connaitre en profondeur. Une telle collaboration implique une connaissance et une compréhension des réalités de l'autre (culture de travail, missions, contraintes réglementaires, objectifs, langage, etc.) mais également la création d'une relation de confiance. Malgré des craintes existantes de part et d'autre, les rencontres interpersonnelles et la poursuite d'objectifs communs ont permis une fluidification des échanges et une réelle collaboration, avec l'accompagnement des familles au centre.

Cette collaboration spécifique dans le cadre du projet a amené à une collaboration plus générale entre institutions, ayant ainsi des impacts bénéfiques plus larges au profit des familles précarisées. Par exemple, la réorientation vers une place d'accueil à temps plein quand la situation de la famille le nécessitait, via les priorités sociales, ou bien en permettant de délier, chez les travailleur·ses du CPAS, les bénéfices de l'accueil de la petite enfance de l'obligation du parent d'être engagé dans un parcours d'insertion socio-professionnelle.

LES INTERVISIONS ENTRE TRAVAILLEUR·SES SOCIAUX/ALES DU CPAS ET DES CRÈCHES DE LA VILLE DE BRUXELLES

Ces intervisions sont nées du besoin de réunir les différent·es travailleur·ses sociaux/ales intervenant auprès de la famille, à savoir les RJ du CPAS, les assistantes sociales de l'antenne du SPE ainsi que les PMS des crèches, afin d'améliorer l'accompagnement des familles.

Ces rencontres ont aussi permis de mieux appréhender les réalités d'un autre secteur (social versus petite enfance).

RECOMMANDATIONS ISSUES DE NOTRE EXPÉRIENCE DU PROJET EMILLE :

- Travailler en réseau et de manière intersectorielle (petite enfance, social, santé, etc.) est indispensable pour un accompagnement global et continu des familles, ainsi que pour une prise de connaissance et de recul nécessaire pour les professionnel·les (réflexion collective, échanges de pratiques, compréhension d'autres réalités, etc.).

- Organiser des visites de quartier pour les différent·es intervenant·es (petite enfance, social, santé, insertion, etc.) afin de mieux connaître le territoire, ses ressources et ses réalités.

Conclusion

Le projet Emille a expérimenté la thématique globale de l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance aux publics précarisés, mais surtout celles du non-recours, de l'outreaching et du multi-accueil. À l'épreuve de la mise en pratique et de la réalité, ces thématiques s'avèrent extrêmement complexes et multifactorielles, entremêlant différents types d'enjeux et de niveaux d'intervention : politique, financier, institutionnel, organisationnel, réglementaire, (inter-) groupal, interpersonnel, et finalement très individuel car la petite enfance est intrinsèquement liée à l'expérience de vie de chacun·e.

Si le mot « pénurie » est couramment utilisé dans le secteur de la petite enfance pour nommer le manque de places d'accueil et de personnel, il l'est moins par rapport aux autres « manques de ce qui est nécessaire » ou d'autres problématiques que le projet Emille a expérimentées : manque de temps, difficulté à maintenir une qualité d'accueil, faible reconnaissance des compétences et expertises des équipes, peu de valorisation du métier de puériculteur·rice, perte de sens et de motivation, déficit de communication, mauvaise connaissance d'autres réalités sectorielles. En somme, c'est le système dans son ensemble qui est « en manque » ou en pénurie, avec une causalité interdépendante entre les différents éléments le composant. Chaque élément étant à la fois cause et effet, amenant à une dynamique de type « cercle vicieux ».

On ne peut pas bien prendre soin des enfants si on ne prend pas soin de ceux qui s'occupent des enfants.

Proposer un accueil de qualité à plus d'enfants et de familles, en tenant compte de leurs spécificités, est essentiel. Cela passe par une augmentation de l'offre d'accueil, mais aussi par une revalorisation du secteur et des métiers de la petite enfance, encore trop peu reconnus actuellement. Pourtant, la qualité de l'accueil des jeunes enfants dépend directement du bien-être, de la reconnaissance et du soutien accordés aux professionnel·les qui les accompagnent.
« *On ne peut pas bien prendre soin des enfants si on ne prend pas soin de ceux qui s'occupent des enfants.* » (Michel Vandenbroeck in Salvoch & Pirot, 2025)

Revaloriser les métiers de l'accueil de la petite enfance et renforcer les équipes, cela passe, entre autres, par :

- Garantir du personnel en nombre suffisant et l'application effective du financement de la norme d'1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) pour 7 enfants dans tous les milieux d'accueil ;

- Garantir un ETP de direction par milieu d'accueil, quel que soit le nombre de places d'accueil ;

- Consolider la dimension psycho-pédagogique dans chaque crèche (temps PMS, profil de type bachelier AEJE[8] au sein des équipes, etc.) ;

- Améliorer les conditions de travail (ergonomie, pénibilité du travail, mesures pour le vieillissement des équipes, etc.) pour permettre aux équipes d'exercer pleinement leurs fonctions d'

8/ Accueil et Education du Jeune Enfant

« educare », au-delà de la seule réponse aux besoins primaires des enfants ;

- Procéder à une revalorisation salariale de l'ensemble du personnel ;

- Soutenir la formation continue, prévoir et financer des temps de travail en équipe et mettre à disposition des solutions de remplacement sur le terrain pour libérer du temps de formation hors section pour les professionnel·les.

Pour conclure, le déploiement d'un projet tel qu'Emille au sein d'un système « en manque » engendre de nombreux freins et difficultés. Cette situation soulève des interrogations quant à la pérennité du projet sur le territoire de la Ville, à moyen et long terme, en l'absence de solutions durables, notamment en matière de temps alloué et d'accompagnement continu des équipes.

Malgré l'engagement remarquable des équipes sur le terrain, le contexte politique actuel, notamment le recul sur la mise en oeuvre de la réforme MILAC[9], renforce nos inquiétudes sur l'avenir de l'accueil de la petite enfance. En effet, lors du vote du budget 2026-2029, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé que l'enfance devait aussi « faire sa part » : les subventions aux acteurs du secteur ne seront pas indexées en 2026 et le financement du taux d'encadrement de 1,5 ETP pour 7 enfants est abandonné. La mesure exceptionnelle et ponctuelle de soutien financier de 200 € par place, pour chaque milieu d'accueil, accordé fin 2025 et reçu début 2026, ne permettra pas d'éviter les risques de fermeture et réductions horaires sur le terrain. Le manque de réponses structurelles quant à l'amé-

9/ Décret du 21-02-2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française, M.B. 18-03-2019.

lioration de la qualité et de l'accessibilité des milieux d'accueil reste un enjeu majeur et une pression quotidienne grandissante pour les équipes, les enfants et leur famille ●

BIBLIOGRAPHIE

Alter Prod. (2020). *Accueil de la petite enfance : Changeons de paradigme.*

Beauvarlet, M., & Sterckx, N. (2025). *Emille, un projet ambitieux et innovant* (p. 134) Rapport d'évaluation. Badje ASBL.

Beauvarlet, M., Sterckx, N. (2025). Dossier : projet Emille : synthèse et recommandations. *Badje Info*, 104, 16–45.

Casier, C., Decroly, J.-M., Marissal, P., Vandenbroeck, M., & Vandenbroucke, A. (2024). *Étude sur l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance en région de Bruxelles-Capitale* (p. 104). Perspective.brussels.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (2025, 10 octobre). Communiqué de presse du 10 octobre 2025 : *Budget 2026-2029. Accord au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garder sous contrôle le déficit budgétaire*. https://gouvernement.cfwb.be/home/presse--actualites/communiques-de-presse/presses/budget-2026-2029-accord-au-gouvernement-de-la-federation-wallonie-bruxelles-pour-garder-sous-controle-le-deficit-budgetaire.html

Guio, A.-C., & Van Lancker, W. (2023). *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : Que disent les nouvelles données ?* (Rapport de recherche No. 3939 ; p. 90). Fondation Roi Baudouin.

Salvoch, C., & Pirot, A. (Réalisateurs). (2025). *Crèches, razzia sur les bébés* [Documentaire]. Arte.

Vandenbroeck, M., Geens, N., & Berten, H. (2014). The impact of policy measures and coaching on the availability and accessibility of early child care : A longitudinal study. *International Journal of Social Welfare*, 23(1), 69-79.

Vandenbroeck, M., Lenaerts, K., Beblavý, M., European Expert Network on Economics of Education (EENEE), & Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture (European Commission). (2018). *Benefits of early childhood education and care and the conditions for obtaining them.* Publications Office of the European Union.

Wagener, M., Degavre, F., Bonnetier, C., Dusart, A.-F., & Mottint, J. (2022). Recherche NOUR : *Non-recours aux services d'accueil temps libre et aux milieux d'accueil de l'ONE.* (p. 260). ONE / CIRTES UCLOUVAIN / RIEPP ASBL.

Ce texte n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les positions du Forum – Bruxelles contre les inégalités. Les titres, intertitres et la structure du texte relèvent de choix éditoriaux du Forum – Bruxelles contre les inégalités.

Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche - Rue Fernand Bernier 40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro **50**, Printemps **2026**.

PRÉSENTATION

À Bruxelles, près d'un enfant sur trois grandit dans la pauvreté.

De nombreuses études montrent que la fréquentation d'un milieu d'accueil est bénéfique pour le développement d'un enfant. Pourtant, les familles en situation de précarité sont celles qui y ont le moins accès.

Le projet Emille a vu le jour afin d'offrir aux enfants issus de familles précaires, les mêmes chances que les autres et mettre fin à la reproduction sociale.

De 2020 à 2024, il a réuni l'ASBL Badje, le Service Petite Enfance et le CPAS de la Ville de Bruxelles. Ensemble, ils ont réservé des places pour les familles les plus éloignées de ces services. Ce PAUVéRITé en présente les résultats, les freins et les pistes identifiées pour les lever.

LES AUTRICES

Manon Beauvarlet et Nathalie Sterckx sont chargées de projet « petite enfance – pauvreté » au sein de l'ASBL Badje, une fédération pluraliste bruxelloise qui oeuvre depuis 25 ans au développement, à la reconnaissance, à la professionnalisation et à l'accessibilité d'un accueil de l'enfance de qualité à Bruxelles, pour les jeunes de 0 à 18 ans. L'accessibilité des milieux d'accueil aux enfants issus de milieux défavorisés ou en situation de handicap constitue une préoccupation transversale et permanente de l'association.